PROCES-VERBAL

Séance du jeudi 16 mai 2019 à 20h00
Salle du Conseil communal
Présidence : M. Martino Rizzello
Secrétaire : Mme Carole Dind

Séance retransmise en direct sur « Citoyenne TV », www.vevey.ch et www.vevey.ch/youtube

03 / 2019

M. le Président ouvre la séance en saluant toutes les personnes présentes, les représentants de la presse, le public, ainsi que les téléspectateurs et les internautes qui nous font l'honneur de suivre nos débats.

1. Appel

70 présents, 30 absents dont 3 sans excuse (Mme M. Moya, MM. S. Pilet et E. Studer).

2. Adoption de l'ordre du jour

Aux points 9 et 26, les objets suivants sont annoncés :

- Postulat de Mme I. Jerbia « Comme chanté par Francis... Encore et encore ! »
- Postulat de M. C. Wahli « Climat : Pourquoi attendre le coup de la panne ? »
- Postulat de Mme C. Gigon « Déclarer l'urgence climatique mais surtout agir pour inverser les tendances à l'échelle de notre ville »
- Postulat de Mme I. Jerbia « Etudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours pour les employés communaux »
- Interpellation interpartis « Et voilà la 5G »
- Interpellation de M. A. Gonthier « But personnel, frais personnels »
- Interpellation de M. P. Molliat « Halte à la hausse infinie des reports des charges sociales qui grèvent les budgets communaux »
- Interpellation interpartis « Grève de l'égalité : quels droits pour les employées et employés de l'administration communale ? »
- Interpellation de Mme A.-F. Simonin « Vignes de Vevey : une exploitation déficitaire et un potentiel inexploité »
- Postulat de Mme I. Jerbia « Arrêt au « Samaritain », mais pas définitif ! »

L'ordre du jour n'appelle pas d'autres commentaires. Au vote, il est accepté à l'unanimité tel que présenté.

3. Correspondance

- Une pétition émanant d'habitants du quartier de Plan-Dessus concernant l'éclairage attractif pendant les fêtes de Noël a été transmis à la Municipalité
- Sur la table à l'entrée de la salle, bulletin ASR et programme de la Grève des femmes du 14 juin

4. Communication(s) du Bureau

- Sortie du Président le samedi 15 juin 2019
- Dates des séances du Conseil communal pour l'année 2020

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 mars 2019

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal de la séance du 28 mars 2019 est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

6. Assermentation d'un membre au Conseil communal, en remplacement de M. Adrien Piguet (PS)

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- M. Karim Jerbia, né le 10 juin 1963 et domicilié à l'avenue de Gilamont 42, en remplacement de M. Adrien Piguet, membre du groupe socialiste, démissionnaire

7. Nomination d'un membre à la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera, en remplacement de M. Adrien Piguet (PS)

La candidature de M. P. Butty est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Pierre Butty est nommé membre à la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera de manière tacite et par acclamation.

8. Nomination d'un membre à la commission de gestion, en remplacement de M. Faouzi Mejbri (VL)

La candidature de Mme N. Bader est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Nancy Bader est nommée membre à la commission de gestion de manière tacite et par acclamation.

9. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels

a) Postulat de Mme I. Jerbia « Comme chanté par Francis... Encore et encore ! »

Mme I. Jerbia développe son postulat, dont le texte est joint en annexe au présent procès-verbal.

La parole n'est pas demandée. Au vote, le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à une très large majorité (trois abstentions).

b) Postulat de M. C. Wahli « Climat : Pourquoi attendre le coup de la panne ? »
c) Postulat de Mme C. Gigon « Déclarer l'urgence climatique mais surtout agir pour inverser les tendances à l'échelle de notre ville »

M. le Président indique que, ces deux postulats traitant du même objet, ils seront traités de manière simultanée et un seul vote sera effectué concernant leur renvoi.

M. C. Wahli et Mme C. Gigon développent leur postulat respectif, dont les textes sont joints en annexe au présent procès-verbal. Ils souhaitent un renvoi en commission de prise en considération. Mme C. Gigon précise que son texte est en tous points complémentaire à celui de M. C. Wahli. Il parle des mêmes constats et défend les mêmes objectifs. Déclarer l'urgence climatique permet sans doute d'agir pour le climat le temps qu'un plan climatique communal soit élaboré, rédigé et effectif.

M. Y. Luccarini ne voit aucun problème à soutenir ces postulats. L'urgence climatique a été déclarée dans le canton de Vaud, un plan climat cantonal est en cours d'élaboration. Pourquoi passer par une commission de prise en considération ? On peut à son avis renvoyer ces postulats directement à la Municipalité. Lorsque celle-ci aura rendu son rapport, une commission aura tout loisir de débattre des propositions qui seront faites et de voir si nous pouvons accepter ces réponses ou pas. Il serait toutefois intéressé à connaître aujourd'hui déjà l'avis de la Municipalité sur ces deux postulats qui lui seraient renvoyés.

M. B. Schobinger partage l'avis de son préopinant sur le renvoi en commission, qui n'est pas fondamentalement nécessaire. Attendons le rapport de la Municipalité pour voir ce qu'elle propose. S'il peut souscrire à ces deux interventions, il se demande toutefois ce que signifie l'urgence climatique. Chacun sait ce que cela veut dire globalement, mais comment cela va-t-il se traduire concrètement, c'est assez flou. C'est un beau terme pour se donner bonne conscience et il a plutôt l'impression qu'à Vevey, on enfonce des portes ouvertes. Il se dit totalement favorable au fait de consommer local, d'agir localement, de reverdir la ville. Mais ce serait bien plus intéressant si les députés de la région arrivaient à agir au niveau du Grand Conseil pour modifier la loi sur les marchés publics, de telle manière à ne pas avoir comme seuls critères les coûts, mais d'autres critères aussi.

Mme la Syndique rappelle que la Commune de Vevey est déjà attentive depuis de longues années à beaucoup d'éléments concernant Agenda 21 ou l'énergie. La Municipalité peut donc tout à fait accepter de recevoir ces postulats directement. Certaines mesures pourront peut-être être relativement facilement mises en place alors que, pour d'autres, cela risque d'être un peu plus complexe.

M. C. Wahli ajoute que la raison pour laquelle les postulants demandent un renvoi en commission, c'est de pouvoir discuter de manière plus approfondie, par le biais de délégués de chaque groupe, de la forme de ces interventions, sachant qu'il s'agit d'un sujet relativement nouveau dans la défense certains partis. C'est dans ce sens-là qu'ils souhaitaient avoir un discours commun et être sûrs de bien se comprendre avant de renvoyer ces textes à la Municipalité. Mais si tout le monde est d'accord, il ne voit pas d'inconvénient à un renvoi direct à la Municipalité.

M. le Président rappelle que la commission serait chargée d'étudier la prise en considération des postulats et non le fond. *(M. C. Wahli opte alors pour un renvoi direct à la Municipalité)*

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le renvoi de ces postulats à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à une très large majorité (six abstentions).

d) Postulat de Mme I. Jerbia « Etudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours pour les employés communaux »

Mme I. Jerbia développe son postulat, dont le texte est joint en annexe au présent procès-verbal.

La parole n'est pas demandée. Au vote, le renvoi de ce postulat à une commission de prise en considération est accepté de manière réglementaire. Celle-ci sera nommée lors de la prochaine séance.

10. Préavis sur rapport de gestion de la Municipalité, exercice 2018 (2019/P12)

Cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

M. A. Gonthier admet qu'une transmission du rapport de gestion avant le 31 mai soit en accord avec le règlement. Cependant, il est d'usage que les membres des groupes prennent connaissance de ce document et transmettent éventuellement leurs remarques aux membres de la commission de gestion. Il ne sait pas si la remise tardive de ce rapport peut empêcher ce processus, mais si c'est le cas, il le déplore et pense que les services communaux devraient faire tout leur possible pour que ce document soit disponible le plus vite possible pour l'ensemble des conseillers communaux. *(La Municipalité prend note de cette remarque)*

11. Préavis sur comptes communaux de l'exercice 2018 (2019/P13)

Cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

12. Préavis sur gestion et comptes 2018 du Fonds culturel Riviera (2019/P14)

Cet objet est renvoyé à la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

13. Préavis sur gestion et comptes 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (2019/P15)

Cet objet est renvoyé à la commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman.

14. Préavis sur réponse au postulat de Mme Caroline Gigon « Les Veveysan-ne-s, grands oubliés de la Fête des Vignerons ? » (2019/RP16)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

Président(e)-rapporteur :	VER	Mme	Sophie Métraux
Membres :	PLR	M.	Jean-Jacques Burgi
	PS	Mme	Caroline Gigon
	UDC	M.	Antonio Poeira Martins
	PDC	M.	Jean-Marc Roduit
	VL	M.	Peter Schuseil

Suppléants(es) :	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	PDC	M.	Nuno Domingos Aeby
	VL	M.	Roger Pieren
	PS	M.	Mario Stifani
	PLR	M.	Fabien Truffer
	VER	Mme	Jennyfer Vincent

Le groupe Décroissance-Alternatives renonce à nommer un représentant et un suppléant à cette commission.

15. Préavis sur réponse au postulat de M. Antonio Cambes « Coup de pouce le temps de la Fête » (2019/RP17)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

Président(e)-rapporteur :	UDC	M.	Moïn Danaï
Membres :	VL	Mme	Nancy Bader
	DA	M.	Tiago Branquino
	PDC	M.	Louis Butticaz
	PLR	M.	Antonio Cambes
	PS	M.	Mario Stifani
	VER	Mme	Jennyfer Vincent
Suppléants(es) :	PLR	M.	Jean-Jacques Burgi
	VER	M.	Karim El Khalifa
	PS	M.	Henok Gyger
	DA	M.	Gilles Perfetta
	VL	M.	Steven Pilet
	PDC	Mme	Dora Rentsch
	UDC	M.	Bastien Schobinger

16. Rapport sur réponse au postulat de M. Pierre Butty « Déchets électriques et électroniques – réparer avant de recycler » (2019/P08)

Rapporteur : M. Nicolas Bonjour

Mme I. Jerbia trouve dommage qu'on se contente d'un Repair café deux fois par année dans une ville de 20'000 habitants. Qu'on nous dise que la problématique des appareils électroniques n'est pas du ressort de la DEP mais plutôt d'Agenda 21, elle trouve cette réponse un peu légère. Il est navrant de voir que deux services communaux n'arrivent pas à créer des passerelles et à travailler main dans la main pour trouver une solution. Le Conseil vient d'accepter de renvoyer deux postulats relatifs au climat et on se contente d'un Repair café à la bibliothèque. C'est déjà très bien, mais ce n'est pas suffisant. Cela fait un moment que le municipal en charge de la DEP à l'époque nous garantissait qu'il était en lien avec une association. Elle l'entend bien, mais cette réponse n'est pas suffisante. Il faut qu'il y ait une vraie réflexion à ce sujet. Dommage que la commission ait accepté à l'unanimité cette réponse, parce que clairement il faut agir, et maintenant.

M. M. Danaï indique que certains commissaires se sont réunis après la séance pour lancer un projet interpartis dans le but de mieux répondre à ces questions, en organisant par exemple des rendez-vous une ou plusieurs fois par mois pour que des gens de la ville réparent pour les gens de la ville ce qu'il y aurait à réparer.

Mme I. Jerbia se dit ravie de cette initiative, mais la Ville doit pouvoir fournir une prestation à ses contribuables. Tant mieux s'il y a des conseillers communaux qui bougent, mais elle attend d'une collectivité de vraies solutions et de vraies propositions, pas uniquement renvoyer le dossier d'un service à un autre.

M. B. Schobinger pense qu'il s'agit de définir ce qu'est le service public. Réparer des objets n'est pas le rôle premier d'un service public. Laissons les initiatives privées se développer et attendons de voir.

M. A. Dormond indique que le groupe des Verts reviendra dans tous les cas avec un autre texte par rapport à la ressourcerie, parce que la réponse n'est absolument pas satisfaisante. Quand on voit que des communes comme Blonay ont des ressourceries de très bonne qualité, qui fonctionnent, qui sont fermées la nuit, triées par thèmes, où l'on peut trouver beaucoup de choses, il estime que Vevey devrait quand même être capable de monter une structure de ce type-là.

M. P. Bertschy trouve que Blonay est un très bon exemple. Oui, cela fonctionne à Blonay, mais il a fallu pour cela installer la vidéosurveillance afin d'éviter les déprédations qu'il y avait pendant la nuit.

M. V. Matthys indique que le but n'est pas que les employés communaux réparent le matériel amené par les contribuables veveysans, mais que la Commune mette à disposition les structures nécessaires pour pouvoir démarrer ce type d'activités. On sait bien que ce ne sont pas des activités « rentables » et c'est là qu'il faut un coup de pouce de la Commune.

M. Y. Luccarini lit, à l'avant-dernier paragraphe du rapport de la commission, qu'il y a un projet avec des microentreprises à Verger 10 et que cet endroit pourrait permettre à des associations et des petites entreprises de disposer de locaux. Est-il possible d'avoir plus de détails ?

M. M. Renaud, municipal, entend bien les demandes qui sont faites, mais il y a quand même une réalité dans les paroles de M. B. Schobinger, à savoir que ce n'est pas aux employés des services communaux de faire ce genre de travail. Avant de mettre à disposition des locaux ou des possibilités de mieux faire, la difficulté principale est d'avoir une déchetterie qui fonctionne mieux que ce que l'on a actuellement. Tout le monde en est conscient, des projets sont sur la table depuis très longtemps. Cela fait partie des projets d'aménagements qui, hélas, sont à relativement long terme, mais on peut bien imaginer que tout cela pourrait être beaucoup mieux pris en compte dans ce cadre-là. Il est vrai qu'il a dit en commission que des solutions pourraient être possibles dans des immeubles de la Commune, en particulier Verger 10, où l'on pourrait imaginer peut-être favoriser à terme le développement de microentreprises qui pourraient s'entraider dans ce domaine, dans le but par exemple de recycler ou de réparer les appareils électriques. Ce que peut faire la Commune pour l'instant, c'est trier et maintenir ces appareils que l'on va déposer parce qu'on ne veut plus les utiliser ou parce qu'ils sont en partie hors d'usage, parce que peut-être trouvera-t-on de plus en plus des gens d'accord de les recycler pour qu'ils puissent être réutilisés. Cela se fait déjà, c'est une voie qui a été discutée avec la commission et il y aurait peut-être effectivement à terme une possibilité.

Mme C. Gigon admet que ce n'est pas à l'administration et aux employés communaux de réparer, mais ce qui est navrant et affligeant, c'est de voir que des associations font des propositions et qu'on laisse leur projet et leurs demandes sans réponse pour enfin dire non. Elle croit savoir qu'Ares de Vie a fait une proposition aboutie. Ce sont 50 membres très motivés et organisés qui proposaient d'intervenir dans ce sens-là.

Mme D. Kaeser croit savoir qu'un ancien Conseiller d'Etat vert a créé quelque chose de très bien de manière privée, la Bonne Combine. C'est peut-être quelque chose à prendre en exemple.

M. V. Marinelli, en tant que professionnel de la branche de la radio-télévision et de la technique, rappelle que la réparation n'est pas une simple affaire d'amateurs. Il y a tout d'abord la sécurité sur le lieu de travail. S'il n'y a pas une personne qualifiée pour accompagner les amateurs de recyclage d'appareils, il risque d'y avoir des dangers au niveau de la réparation. Il y a aussi la qualité des produits à acheter au départ. Si on achète un bon produit, il sera sûrement possible de le réparer. Il faut voir jusqu'à quel point on peut aller avec ces ateliers de réparation. Si un professionnel dit non, c'est qu'il y a une raison. La plupart des appareils low-cost ne valent pas la peine d'être réparés parce qu'ils sont construits d'une manière qui ne permet même pas de les ouvrir. On peut mettre sa vie en danger si on ouvre ces appareils. Il conseille donc d'aller chez un professionnel, qui dira ce qu'il faut faire avec ces appareils et qui pourra orienter le client vers un choix plus simple, moins onéreux peut-être et moins dangereux pour la vie des gens.

M. C. Wahli est président de l'association Ares de Vie. Depuis 2016, l'association a défendu auprès de la Commune un projet de ressourcerie qui serait un atelier ouvert aux Veveysans, qui permettrait à des professionnels de venir encadrer des amateurs dans le cadre de réparations, mais aussi d'échange d'objets. Il s'agit de comprendre comment cela fonctionne, de redonner les moyens aux citoyens de réparer eux-mêmes quand c'est possible, d'avoir un professionnel qui les conseillent quand c'est possible, à petit prix ou gratuitement. Plusieurs citoyens et collectifs ont été intéressés par ce projet, ont demandé à le rejoindre. Il y a eu des reports depuis 2016 en raison de la difficulté à mettre en place la déchetterie, puis il a été envisagé de le faire à un autre endroit. Actuellement, c'est en discussion pour être installé derrière la gare. On attend la réponse des CFF pour une parcelle qui serait éventuellement louée par la Commune et mise à disposition. Ce que regrette l'association, c'est qu'on doive attendre aussi longtemps avant d'avoir ne serait-ce qu'un petit bout. Il prend l'exemple de la table de la ressourcerie qui se trouve actuellement à la déchetterie. Elle n'est pas triée, elle est régulièrement vidée sans distinction par les employés de la Commune, parce que ce n'est pas leur rôle d'entretenir une ressourcerie. C'est quelque chose qui aurait pu être fait en accord avec les différentes associations intéressées et il encourage donc la Commune à profiter des velléités bénévoles qui se proposent à elle.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une large majorité (huit avis contraires et une dizaine d'abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis no 08/2019, du 4 mars 2019, concernant la réponse au postulat de M. Pierre Butty « Déchets électriques et électroniques - réparer avant de recycler »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre Butty « Déchets électriques et électroniques - réparer avant de recycler » et de considérer celui-ci comme réglé.

17. Rapport sur réponse au postulat de M. Julien Rilliet « Pour une administration accessible à tous » (2019/P09)

Rapporteur : M. Laurent Lavanchy

Mme I. Jerbia indique que cette réponse ne la satisfait évidemment pas du tout. Elle précise d'emblée qu'on ne peut pas comparer une prolongation des heures d'ouverture d'un service public avec les horaires d'ouverture des magasins. Notre administration doit, se doit de pouvoir répondre à un besoin. Quel est ce besoin ? Si l'on se rend une journée devant l'office de la population, on voit beaucoup de gens qui ont dû quitter leur travail pour venir en tout hâte pour traiter d'un document. Il n'est pas acceptable que des gens doivent quitter leur place de travail, quitte à avoir des problèmes avec leur employeur, pour pouvoir traiter d'un document. Elle se dit la première à défendre le personnel communal et à veiller à ce qu'il puisse travailler dans un cadre serein et de qualité, mais le postulat ne demandait pas une augmentation des horaires, juste que ceux-ci soient adaptés.

Mme D. Kaeser pense que, dans le même esprit, il faut exiger que les médecins et les dentistes adaptent eux aussi les horaires de leur cabinet.

Mme I. Jerbia répond que la prochaine fois, elle demandera qu'on ne compare pas avec les horaires d'ouverture des magasins, des cabinets médicaux, et ainsi de suite. Cela n'a juste rien à voir.

M. A. Gonthier se dit pour une fois d'accord avec Mme D. Kaeser. Les gens ont des obligations ; on doit parfois aller chez le médecin, chez le dentiste, remplir ses obligations légales à l'égard de la collectivité. Il est absolument anormal qu'un patron puisse refuser ce droit à un salarié. C'est de ce côté-là qu'il faut chercher la solution, ce n'est pas à l'administration de faciliter la tâche des employeurs aux dépens du personnel communal.

M. R. Pieren rappelle que le Code des obligations, dans le cadre des congés et jours fériés que chaque employeur se doit d'accorder à ses employés, prévoit, dans les justes motifs, que sont notamment considérés comme des évènements particuliers les affaires personnelles à régler, tel que déménagement, contacts avec les autorités, visites chez le médecin, etc. Nous avons la chance en Suisse d'avoir un arsenal de mesures qui permet aux employés de prendre les congés nécessaires pour régler ces questions-là. C'est à son avis clair et suffisant.

M. V. Matthys comprend la position de M. A. Gonthier, partagée par Mme D. Kaeser, mais aujourd'hui, lorsqu'un collaborateur d'une entreprise doit aller faire des démarches, chez le médecin ou autre, c'est sur ses heures de congé ou une reprise d'heures supplémentaires. Le problème, c'est que ces heures ne sont pas financées, d'où la possibilité pour la Commune de répondre avec des horaires élargis. S'il partage l'avis qu'il faut agir au niveau des employeurs, ce n'est pas demain que cela pourra se faire, au niveau du privé entre autres. Le but du postulat était d'avoir une réponse rapide à un problème qui pourra effectivement peut-être se régler, mais d'ici 15 à 20 ans. Reste qu'aujourd'hui M. P.-Y. Maillard, ancien Conseiller d'Etat, a pris la tête des syndicats. Peut-être arrivera-t-il à faire bouger les choses.

M. S. De Stefanis ne connaît pas un patron qui paie ses employés une heure pour aller à l'office de la population. Et pour aller chez le médecin, c'est une heure maximum qui est accordée. C'est la raison pour laquelle l'administration doit ouvrir ses bureaux au moins une heure plus tard par semaine. C'est tout ce qu'il demande.

M. B. Schobinger pense qu'en moyenne, on doit se rendre une fois par année au maximum dans les locaux de l'administration communale pour régler ses papiers. Il est donc à son avis normal de prendre congé sur ses heures pour remplir ces obligations.

M. P. Butty répond que ce n'est pas parce qu'il a dû se rendre une ou deux fois à l'office de la population depuis 20 ans qu'il habite Vevey qu'il faut garder les horaires actuels. Le postulat demandait d'aménager un peu les horaires, de l'office de la population en particulier, pour faciliter la vie de certaines personnes. Il est surprenant de voir que Blonay ou Chardonne offrent une fois par semaine un horaire prolongé, décalé sur la journée, alors

que cela paraît impossible à Vevey. On est en train de parler de droit du travail pour quelque chose qui semble une simple petite adaptation qui faciliterait la vie d'un grand nombre de personnes.

M. C. Tolusso remarque qu'en tant que Suisses, nous n'avons pas forcément besoin d'aller à l'office de la population. Mais n'oublions pas que la moitié de la population veveysanne n'est pas suisse et que, pour toutes sortes de raisons, elle doit consulter l'office de la population plus souvent que les personnes de nationalité suisse. Il comprend que le personnel n'ait pas envie de rester seul les soirs d'hiver pluvieux et sinistres à l'Hôtel de Ville au-delà d'une certaine heure, mais on peut trouver des solutions pour que les personnes qui restent le soir, ou éventuellement plus tôt le matin, travaillent en binômes. Et s'il faut engager du personnel, peu de personnes s'y opposeront.

Mme la Syndique répond que la Municipalité ne souhaite pas modifier les horaires actuels. Pour l'instant, la population préfère utiliser l'opportunité de pouvoir venir durant la pause de midi. Blonay ouvre effectivement le jeudi soir jusqu'à 18h00, par contre il n'est pas possible d'aller à 12h00. Lorsqu'une personne n'a vraiment pas la possibilité de venir durant la journée, on peut organiser un rendez-vous particulier. On pourrait bien sûr tout réorganiser, mais c'est aussi pour une question de sécurité au niveau du coffre-fort qu'on s'arrête à 16h00. Finances ferme le coffre-fort à ce moment-là et tous les deniers qui ont été encaissés se retrouvent enfermés dès 16h00. Ce qui veut dire que si l'on souhaite ouvrir plus tard, il faudrait organiser un 2ème coffre. C'est une organisation complémentaire et la Municipalité ne souhaite pas, pour l'instant, avancer dans cette idée-là. Elle préfère tabler sur les guichets virtuels. Le nouveau site internet avait été promis avant la Fête des Vignerons, ce sera finalement après puisqu'il y a eu recours par rapport aux appels d'offres. Dans le cahier des charges figure le guichet virtuel, ce qui permettra de simplifier la vie des citoyens par rapport à certains documents qu'ils pourront obtenir directement par ce biais-là. Une analyse sera faite, et si effectivement il y a vraiment un besoin d'augmenter les horaires, la Municipalité réexaminera la question ultérieurement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Un premier vote à main levée ne permet pas de dégager un résultat clair. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix qui montre que les conclusions du préavis municipal sont adoptées par 34 voix contre 21 (douze abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis No 09/2019, du 28 mars 2019, en réponse au postulat de M. Julien Rilliet intitulé « Pour une administration accessible à tous »,

VU le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat M. Julien Rilliet « Pour une administration accessible à tous » et de considérer celui-ci comme réglé.

18. Rapport sur consommation d'électricité et entretien foyers lumineux – Crédit supplémentaire au budget 2019 (2019/P10)

Rapporteur : M. Antoine Stübi

M. P. Molliat intervient au nom de la commission de l'énergie. C'est suite à plusieurs questions, avec des réponses insatisfaisantes, que M. V. Imhof a proposé d'amender au budget 2019 les différentes lignes concernant la consommation d'électricité et l'entretien des foyers lumineux, amendements qui ont été acceptés par le Conseil communal. L'idée était d'obtenir des réponses sur l'éclairage public et de clarifier un système de facturation ayant plus de 30 ans. Par la suite, une motion et un postulat concernant l'évolution de l'éclairage public, et particulièrement l'élaboration d'un plan lumière, ont été acceptés par le Conseil. Parallèlement, la Municipalité déposait le présent préavis, demandant en substance de remettre les lignes amendées en janvier. La question s'est alors posée à la commission des finances, traitant cet objet comme commission ad hoc, et à la commission de l'énergie, consultative de savoir pourquoi suivre un plan lumière et investir dans des LED moins énergivores si l'on continue à payer l'entretien et la consommation au même forfait ? Les deux commissions ont donc demandé des compléments d'informations par rapport à ces questions. Il s'avère qu'un avenant à la convention avec Romande Energie a été finalisé très récemment ; celui-ci est entré en force rétroactivement au 1er janvier 2019 et répond de manière adéquate aux deux inquiétudes formulées. En l'état, si nous installons du LED, nous paierons moins à la fois pour l'entretien et pour la consommation. C'est une bonne chose. La commission de l'énergie propose donc à l'unanimité d'accepter les conclusions de ce préavis. Elle va néanmoins continuer de s'intéresser à la question de l'éclairage public et suivre l'évolution de ce dossier avec intérêt. Une demande a dans ce sens été faite à la Municipalité pour avoir accès à la convention et l'avenant liant la Ville à Romande Energie.

M. le Président rappelle qu'il s'agit ce soir de traiter d'un crédit complémentaire en lien avec une convention signée par la Municipalité, pas de remettre en question le système d'éclairage public. A noter que la commission a formulé deux amendements aux conclusions du préavis municipal, ajoutant un point 5 et un point 6.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les amendements de la commission des finances sont acceptés en bloc à la quasi-unanimité (deux abstentions). Les conclusions du préavis municipal sont ensuite adoptées, telles qu'amendées, à une très large majorité (un avis contraire et deux abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 10/2019, du 11 mars 2019, sur la consommation d'électricité et l'entretien des foyers lumineux – crédit supplémentaire au budget 2019,

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de Fr. 234'500.- au budget 2019, compte 470.3123 « Eclairage public des rues, places, parcs et passage à piétons » pour payer le coût de la consommation de l'énergie selon convention en vigueur entre la Ville de Vevey et la Société Electrique Vevey-Montreux et la Société Romande d'Electricité ;

2. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de Fr. 307'000.- au budget 2019, compte 470.3143.01 « Redevance à la Romande Energie pour l'entretien des foyers lumineux » pour payer le coût de l'entretien du parc de l'éclairage public selon convention en vigueur entre la Ville de Vevey et la Société Electrique Vevey-Montreux et la Société Romande d'Electricité ;

3. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de Fr. 20'000.- au budget 2019, compte 470.3143 « Modifications et améliorations de l'éclairage public » pour faire face aux besoins ponctuels de la Ville en réparations ponctuelles dues à des accidents divers ;

4. de prendre acte que les dépenses citées sous points 1 et 2 ci-dessus sont liées à la convention entre la Ville de Vevey et la Société Electrique Vevey-Montreux et la Société Romande d'Electricité du 21 décembre 1988 valable jusqu'au 31 décembre 2028 ;

5. de prendre acte des intentions de la Municipalité en matière d'éclairage public évoquées aux points 5 et 6 de son Complément technique au préavis 10/2019 daté du 28 avril 2019 ;

6. de prendre acte de la volonté de la Municipalité de revoir les conditions qui lient la Ville à son fournisseur d'électricité et de prestations d'entretien pour l'éclairage public dans le cadre de la prochaine convention.

19. Rapport sur état des motions et postulats en suspens et demande de prolongation de délais (2019/P11)

Rapporteur : M. Vincent Matthys

M. V. Matthys indique que, la Municipalité n'ayant pu déposer les réponses aux postulais de M. Bastien Schobinger « Entretien des routes, où va-t-on ? » et de M. Antoine Dormond « Décibels » dans les délais pour la séance de ce soir, la commission dépose, d'entente avec la Municipalité, un amendement supplémentaire aux conclusions du préavis pour les points 13 et 20, avec un délai au 30 juin 2019.

Mme I. Jerbia intervient au sujet du postulat « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier », qu'elle a elle-même déposé. Elle précise encore une fois que la commission a déjà siégé pour traiter de ce postulat et de celui de M. S. Pilet sur le même sujet. Un rapport a été transmis à la Municipalité. Toutefois, le préavis aurait dû être annoncé comme étant retiré, ce dont le Conseil n'a pas eu écho. Après discussion avec Mme la Syndique, elle a bien pris note que ce préavis a été retiré pour pouvoir être retravaillé. Elle revient également sur le postulat « Des zones à 30km/h en toute sécurité », annoncé comme émanant de tous les partis. Il faut absolument corriger le fait qu'il s'agit d'un postulat *interpartis*, signé par le PS, les Verts, le PLR, le PDC et Vevey Libre, Décroissance-Alternatives ayant refusé de soutenir ce texte et s'étant même abstenu dans son ensemble. Elle dépose donc un sous-amendement à ce sujet.

M. C. Tolusso se demande si les auteurs d'un certain nombre d'interventions ne pourraient pas faire la charité à notre Ville de retirer leurs interventions. Il pense en particulier à celle concernant le Cadratin, qui n'est plus à Vevey depuis bien longtemps *(Il lui est indiqué que cet objet est traité sous point 3 des conclusions)* et celle concernant le Port de plaisance, qui était une manœuvre électoraliste d'il y a deux législatures.

M. A. Gonthier croit se souvenir que Décroissance-Alternatives n'avait effectivement pas signé le postulat concernant les zones 30, mais qu'au moment du vote il l'avait renvoyé à la Municipalité comme les autres partis, après avoir fait un certain nombre de critiques sur la notion même de zone 30 et le problème de leur aménagement. Tout cela, c'est du passé, l'essentiel est que l'on essaie d'avancer sur l'aménagement de la Vieille Ville et de diminuer la circulation qui y afflue. La commission a formulé un certain nombre de remarques, notamment sur les priorités, et de demandes faites à la Municipalité de mettre le turbo sur le logement. Il espère que l'on peut appliquer l'adage « Qui ne dit mot consent », puisque la Municipalité n'a rien dit ce soir sur ce sujet. On a de nouveau vu que l'affichage dit « libre » posait de multiples problèmes, qu'on s'était de part et d'autre lancé dans des débauches d'affiches et que le postulat « Moins de plastique, plus de politique » était pleinement d'actualité. Le souhait de la commission était qu'on arrive à une décision avant les prochaines élections communales. Ce serait encore mieux si la Municipalité arrivait à faire un miracle pour les élections fédérales de cet automne. Il émet quelques doutes, mais pense néanmoins que là aussi ce serait vraiment bien que la Municipalité clarifie les choses et dépose sans tarder un projet pour répondre à ce postulat.

M. le Président rappelle que la commission a proposé trois amendements + un amendement technique.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le sous-amendement de Mme I. Jerbia est accepté à une très large majorité (six abstentions). L'amendement de la commission concernant les objets 13 et 20 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention). L'amendement ajoutant un point 4 aux conclusions est accepté à la quasi-unanimité (deux abstentions), celui ajoutant un point 5 est accepté à la quasi-unanimité (deux abstentions) et le dernier, modifiant le point 3 des conclusions, est accepté à une très large majorité (quatre abstentions).

Au vote final, les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à la quasi-unanimité (un avis contraire), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis no 11/2019, du 18 mars 2019, sur l'état de l'étude des motions et postulats en suspens et demandes de prolongation de délais,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité, conformément à l'art. 95 du règlement du Conseil communal du 10 octobre 2014, les prolongations de délais :

   no 01 au 31 mars 2020 pour répondre à la motion de M. Jérôme Christen « En faveur d'une véritable politique foncière à Vevey »

   no 02 au 31 mars 2020 pour répondre à la motion de M. Jérôme Christen « Pour des toilettes décentes, en suffisance et l'égalité de droits au pipi »

   no 03 au 31 mars 2020 pour répondre à la motion de Mme Christiane Lavanchy « Pour que les Toveires restent verts »

   no 04 au 31 mars 2020 pour répondre à la motion de M. Vincent Imhof « Création d'un parking P+R et d'un parc artisanal entre la boucle de Gilamont et le Café du Stand »

   no 06 au 31 mars 2020 pour répondre au postulat de M. Eric Oguey « Un boulodrome à Vevey »

   no 08 au 31 mars 2020 pour répondre au postulat de M. Alain Gonthier « Rien ne sert de courir il faut PPArtir à point »

   no 09 au 31 mars 2020 pour répondre au postulat de M. Alain Gonthier « Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique »

   no 10 au 31 mars 2020 pour répondre au postulat de M. Jérôme Christen « Un espace moderne en béton (skatepark) pour les sports à roulettes à Vevey »

no 11 au 31 mars 2020 pour répondre au postulat de Mme Isabelle Jerbia « L'intégration n'est pas une question de nationalité »

no 12 au 31 mars 2020 pour répondre au postulat de M. Jérôme Christen « Pour un meilleur soutien aux sociétés locales, sportives, associatives et culturelles et aux évènements qu'elles organisent »

no 13 et 20 au 30 juin 2019 pour répondre aux postulats de M. Bastien Schobinger « Entretien des routes, où va-t-on ? » et de M. Antoine Dormond « Décibels »

no 14 au 31 mars 2020 pour répondre au postulat de Mme Sabrina Dalla Palma Zahar « Vevey les pieds dans l'eau »

no 15 au 31 mars 2020 pour répondre au postulat de Mme Isabel Jerbia « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier »

no 16 au 31 mars 2020 pour répondre au postulat de M. Julien Rilliet « Participation citoyenne et projets d'aménagement »

no 17 au 31 mars 2020 pour répondre au postulat de Mme Isabel Jerbia « Une aide à saisir »

no 18 au 31 mars 2020 pour répondre au postulat de M. Dominique Kambale « Moins de plastique, plus de politique »

no 19 au 31 mars 2020 pour répondre au postulat de M. Henok Gyger « Barrières, sans ceinture de sécurité » ;

2. de considérer comme réglée et de classer la motion suivante :

   no 05 « Le wifi public à Vevey, retour dans le futur» de M. Vincent Matthys ;

3. de rayer de la liste des objets en suspens :

   no 07 le postulat de M. Jérôme Christen « Un espace pour le Cadratin » ;

4. de classer le postulat de M. Philippe Herminjard « Lisibilité des comptes et des budgets de Vevey » dont le délai est toujours en cours ;

5. de classer le postulat interpartis (UDC, PLR, PS) « Vevey une situation intenable » dont le délai est toujours en cours ;

6. d'accorder une prolongation de délai au 31 mars 2020 pour tous les autres postulats en cours :

   - postulat de M. Etienne Rivier « Le Port de plaisance de Vevey vecteur de développement »
   - postulat de M. Vincent Matthys et consorts « Pour que la population veveysane puisse se positionner, à titre consultatif, sur la politique à mener en termes de fusion régionale »
   - postulat de M. Julien Rilliet « A chaque quartier sa maison »
   - postulat de M. Steven Pillet et consort intitulé « Favoriser l'implantation de la monnaie du Léman à Vevey »
   - postulat de Mme Isabel Jerbia « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain »
   - postulat de Mme Isabel Jerbia « Des soins dentaires pour toutes et tous »
   - postulat interpartis « Des zones à 30km/h en toute sécurité »
   - postulat de M. Steven Pilet « L'internalisation des gérances, c'est maintenant »
   - postulat de M. Gilles Perfetta « Plus d'espaces publics »
   - postulat de Mme Isabel Jerbia « Pour un lac sans discrimination ».

Communications de la Municipalité

20. Politique culturelle de la Ville de Vevey – Stratégie 2019-2026 (2019/C06)

M. G. Perfetta remarque que ce document, qui remplace un document très ancien, est le fruit de plusieurs années de travail et d'un engagement humain conséquent du service culturel, mais aussi de tous les acteurs cul-

turels de la ville et, plus largement, de la population et des conseillères et conseillers communaux. C'est donc un document important, surtout pour une ville qui veut mettre la culture en avant. Quelques points l'enthousiasment, notamment le fait de proposer que chaque écolier visite toutes les institutions culturelles de la ville au moins une fois durant son parcours scolaire ou d'avoir une maison des artistes et des artisans à l'ancienne prison ou à un autre endroit. Certaines choses lui plaisent un peu moins. Il n'a jamais été fan avec le fait de mélanger la culture et l'impact économique et touristique. C'est bien de travailler main dans la main, mais la culture n'a pas forcément un impact direct sur le tourisme. La culture, il faut la prendre séparément et intrinsèquement la lier à la population. Il trouve dommage que l'on incite le service culturel à avoir des subventions qui soient plus élevées mais pour moins d'acteurs culturels. Il est important que la Direction de la culture soutienne les petites associations, les petites structures et les gens qui s'engagent bénévolement. Il espère que la nouvelle cheffe de service sera autant attentive aux institutions phares qu'aux petites organisations et groupements de personnes qui s'engagent tous les jours pour la culture. C'est en donnant sa chance à tout le monde qu'on fabrique une ville culturellement intéressante. Il existe de nombreuses commissions municipales liées à des institutions de la Ville. Il pense qu'une commission de la culture pourrait être intéressante à mettre en place pour suivre ce document et accompagner la Municipalité et la Direction de la culture dans l'accomplissement de cette politique culturelle.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

21. Réponse à l'interpellation de Mme Isabel Jerbia « Il était une fois un Port Historique Veveysan » (2019/C09)

Mme I. Jerbia se dit surprise que, dans la réponse à la question 1, on lui parle de la votation du 19 mai. Elle ne voit pas ce que cette information-là apporte comme plus-value. Elle aurait trouvé important qu'on lui dise que les pavés ont été mis en sécurité pour pouvoir être reposés après la Fête. C'est plutôt bon signe. Au point 3 par contre, on ne parle étonnamment pas des prochaines votations, mais on lui dit qu'en ce qui concerne les usagers de la place, il y aurait une envie que ces pédalos retrouvent leur emplacement. Elle reste dubitative. Y a-t-il eu une enquête auprès du public, une démarche participative, la population a-t-elle été consultée pour savoir quel est le meilleur emplacement pour ces pédalos ? Ces pédalos sont effectivement fort appréciés par les Veveysans, mais il faudrait trouver un autre emplacement et libérer le perré comme le prévoit le projet de la Municipalité. Où en est la convention avec le propriétaire de ces pédalos ? Ces pédalos reviendront-ils après la Fête des Vignerons, est-ce que les travaux de restitution des pavés sur le perré se feront ou pas ? Pour ce qui est de la réponse à la question 4, elle peut vivre avec.

M. E. Rivier, municipal, répond que la personne qui occupe cet emplacement avec ses pédalos pourra temporairement revenir après la Fête des Vignerons. La question d'un autre lieu pour ces pédalos s'est posée au moment où l'on a réfléchi au réaménagement du Port. Il y a donc réflexion à ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

22. Nouvelle convention relative aux frais de locaux et au financement du Conservatoire (2019/C12)

La parole n'est pas demandée.

23. Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT RIVIERA) – rapport d'activités 2018 (2019/C13)

La parole n'est pas demandée.

24. Conclusion d'un nouvel emprunt d'un montant de dix millions de francs (2019/C14)

La parole n'est pas demandée.

25. Suppression de la revue de presse électronique à usage externe (2019/C15)

M. A. Gonthier déplore la disparition de cette revue de presse à usage public. Il semble qu'on n'ait pas tellement le choix, parce que sinon des problèmes légaux se seraient posés, mais il est vrai que cela permettait de partager, principalement sur les réseaux sociaux, des articles en ayant la garantie, du moins le croyait-on, de ne pas violer le droit d'auteur. Il ne s'agirait évidemment pas non plus que la Commune doive dépenser des centaines de milliers de francs pour cela, mais ne serait-il pas possible de trouver un arrangement ?

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

26. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels (suite)

a) Interpellation interpartis « Et voilà la 5G »

M. S. Ansermet développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal. Il précise souhaiter une réponse écrite.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

b) Interpellation de M. A. Gonthier « But personnel, frais personnels »

M. A. Gonthier développe son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal. Il pense qu'une réponse orale suffirait.

M. le Président rappelle que la Municipalité a l'obligation de répondre à l'interpellation mais que, s'agissant d'un objet qui la concerne personnellement, Mme la Syndique n'a pas l'obligation de donner une réponse sur les questions posées.

M. E. Rivier remarque qu'il s'agit d'une question difficile. La Municipalité s'est entourée d'un avis juridique pour essayer de répondre à cette interpellation de façon la plus précise possible. La question 1 porte en réalité sur l'éventuelle responsabilité de Mme la Syndique en tant que personne privée. La réponse est négative. La Loi sur la responsabilité de l'État, des communes et de leurs agents (LRECA) règle la réparation des dommages causés illicitement ou en violation des devoirs de service d'un exercice de la fonction publique cantonale ou communale. Le chapitre 2 porte sur la responsabilité de la corporation publique envers les tiers, au sens de laquelle la corporation communale répond du dommage que ses agents causent à des tiers de manière illicite. L'agent n'est toutefois pas personnellement tenu envers le lésé de réparer le dommage (art. 4 et 5 LRECA). L'art. 9 porte sur la responsabilité de l'agent vers la corporation publique. Selon le Tribunal fédéral, les collectivités publiques répondent du préjudice que leurs agents causent d'une manière illicite à autrui dans l'exercice de leur fonction. La responsabilité de la collectivité publique est donc engagée lorsque les trois conditions suivantes sont remplies : un acte illicite, un dommage et un rapport de causalité entre ceux-ci. Lorsqu'il est question de la réparation d'un dommage purement économique, soit d'un préjudice apparu sans qu'il y ait eu atteinte à l'intégrité d'une personne ou endommagement, destruction ou perte d'une chose, il n'y a acte illicite que si l'auteur a violé une norme de comportement qui a pour finalité de protéger le bien juridique lésé. C'est l'illicéité de comportement. La simple lésion du patrimoine ne représente donc pas, en tant que telle, un acte illicite. Il faut encore qu'une norme de comportement interdise une telle atteinte et que cette norme ait pour but de protéger le bien lésé. En l'espèce, l'art. 65a LC usité par le Conseil d'État pour admettre le recours n'a pas pour but de protéger le lésé d'un préjudice patrimonial. Cette norme a pour but de protéger le respect des normes de procédure, soit l'exemplarité de l'autorité. En tout état de cause, il n'est donc pas possible de mettre à la charge de Mme la Syndique les différents frais résultant de la procédure. Par ailleurs, la nouvelle communication ayant un contenu identique à l'ancienne, la Municipalité ne distingue pas d'illicéité dans le comportement de Mme la Syndique. Si un membre de la Municipalité devait être responsable chaque fois qu'un recours est admis, les Municipalités auraient quelques craintes à avoir au regard de toutes les décisions qu'elles rendent, par exemple en matière de construction. Il peut donc répondre comme suit aux questions formulées par l'interpellateur :
Les divers frais résultant de cette procédure ne peuvent-ils pas, ne doivent-ils pas être mis à la charge de la syndique en tant que personne privée ? La réponse est non.
Sinon, la syndique à titre personnel, pourrait-elle avoir le sens politique de rembourser à la commune ces frais ? Cette question est irrecevable en fonction de tout ce qu'il vient de dire, puisqu'il s'agit de la vie personnelle de Mme la Syndique.

M. A. Gonthier ne peut évidemment se livrer à une analyse au débotté de cette longue intervention. La question qu'il se pose c'est : Est-ce qu'un membre d'un Exécutif est un agent public ? Cela a été longuement débattu notamment au sujet du traitement des municipaux. La chose ne semble pas si claire que cela. Pourquoi parle-t-on de la réparation d'un préjudice ? En l'occurrence, il n'y a pas eu de détérioration de biens ; il y a juste eu un comportement jugé illégal par le Conseil d'Etat et ce comportement illégal a mené à une procédure judiciaire pour laquelle il y a eu des frais. Ce n'est pas la collectivité publique en tant que telle qui a commis cet acte jugé illégal, mais une personne bien particulière et bien précise. Si des municipaux suspendus sont toujours des municipaux, si les membres de la Municipalité sont des agents publics, pourquoi à ce moment-là la Commune ne prend-elle pas en charge leurs frais de justice dans cette affaire où la justice justement leur a donné raison ?

M. A. Stübi remarque que la décision prise par le Conseil d'Etat ne porte pas sur le comportement de Mme la Syndique, mais sur l'erreur de procédure de la Municipalité. C'est plutôt sur les autres municipaux qui n'ont pas demandé une récusation qu'on devrait mettre le tort.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

c) Interpellation de M. P. Molliat « Halte à la hausse infinie des reports des charges sociales qui grèvent les budgets communaux »

M. P. Molliat développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

d) Interpellation interpartis « Grève de l'égalité : quels droits pour les employées et employés de l'administration communale ? »

Mme M. Buckel développe son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. B. Schobinger aimerait savoir s'il y aurait, au sein de l'administration, du personnel féminin qui souffrirait d'inégalités salariales ou serait victime de comportements inadéquats ou répréhensibles ? Il espère bien évidemment que non.

Mme la Syndique répond par la négative. Il est clair que dès qu'on a vent de ce type de comportement, on prend des dispositions. Au niveau des salaires, la Commune est plutôt en bonne position puisqu'on a essayé de mettre en place depuis plusieurs années déjà l'égalité salariale hommes-femmes. La problématique se situe parfois plutôt du fait que les femmes arrêtent de travailler pendant un certain temps et cela peut avoir une influence, mais on essaie de faire en sorte que les compétences soient mises en avant. Au niveau de la Municipalité en tout cas, hommes et femmes ont le même salaire et, dans la mesure du possible, toutes les personnes au sein de l'administration, à compétences égales, ont le même salaire. La Commune a d'ailleurs signé une charte à ce sujet, menée au niveau fédéral. Elle remercie l'interpellatrice pour ses diverses questions. Pour la Municipalité, c'est une thématique qui lui tenait à cœur. Dans sa séance du 6 mai dernier, la Municipalité a décidé :

1. d'autoriser, sous réserve de la continuité de l'activité de l'administration et de l'organisation des services, le personnel communal à prendre congé pour manifester lors de la journée de la grève des femmes le 14 juin
2. d'offrir aux collaboratrices et collaborateurs participant à la manifestation les heures non travaillées dès 14h00. Ceci leur permettra de se joindre aux actions prévues en ville de Vevey
3. d'informer l'ensemble du personnel communal des modalités de mise en œuvre de cette journée de manifestation, à savoir que les collaborateurs-trices souhaitant prendre congé lors de la grève des femmes doivent en faire la demande à leur-e responsable, que les congés autorisés par la hiérarchie devront être pris, jusqu'à 14h00 sur les heures supplémentaires ou, le cas échéant, sur les jours de vacances (ceux pris dès 14h00 seront pour leur part offerts aux manifestants), qu'un service minimum doit être assuré dans tous les secteurs de l'administration et que les remplacements ne devront pas générer de coûts supplémentaires, qu'aucune séance importante prétéritant les personnes qui souhaitent prendre congé n'aura lieu ce jour-là, que les éventuels rassemblements ou manifestations de personnes, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments communaux, ne doivent en aucun cas perturber les activités professionnelles en cours,
4. pour autant que les modalités mentionnées ci-dessus soient respectées, de ne pas sanctionner, ni pénaliser de quelque manière que ce soit les collaborateurs-trices qui seront absents-es ce jour-là.

Mme M. Buckel remercie la Municipalité pour ces réponses. Elle relève et souligne le fait que nous sommes plus chanceux à Vevey que dans certaines autres communes voisines.

M. B. Schobinger constate, étant donné ce qu'a dit Mme la Syndique, qu'il n'y a pas de raisons de faire grève au sein de l'administration. Le fait qu'on offre des heures de travail lui reste donc un peu en travers de la gorge. Le service public doit primer sur ce soutien à d'autres personnes qui auraient peut-être le droit de faire grève. Il peut comprendre ce soutien, mais sur les heures de congé.

Mme E. Lopez remarque que M. B. Schobinger soulève un des aspects de la question de l'égalité entre hommes et femmes, à savoir la question salariale. On apprend avec satisfaction qu'au sein de notre administration on essaie de maintenir cette parité, mais une personne de sexe féminin qui travaille à la Commune ne restera peut-être pas toute sa vie dans cette institution et si elle change d'employeur, elle sera confrontée peut-être à ce genre de discrimination. M. B. Schobinger parlait aussi des violences qui sont subies par les femmes. On vient de nous répondre qu'elles n'avaient pas lieu à notre connaissance à l'heure actuelle, mais la question n'est à son avis pas aussi simple. Le mouvement de libération de la parole des femmes qu'on a vu émerger ces derniers mois montre que ces violences sont souvent invisibles, souvent tues. Ce n'est donc pas parce qu'une institution maintient des conditions acceptables qu'il n'y a pas de raisons de faire grève.

Mme C. Gigon ajoute qu'il s'agit d'une grève de solidarité au niveau national. Ce n'est pas parce qu'au sein de l'administration veveysanne nous avons l'égalité des salaires que c'est forcément le cas partout. Et il n'est pas question uniquement de cet aspect-là. On peut en tout cas dire que les femmes peuvent se battre pour l'égalité des chances parce qu'à notre Exécutif, Mme la Syndique est la seule femme, que seul un quart de femmes siègent au Conseil communal et que, pendant que l'intervention de l'interpellatrice, deux messieurs ont trouvé le moyen de rire et de parler sans écouter un seul mot. Cela fait partie de ces toutes petites violences au quotidien que les femmes subissent, y compris dans notre Commune.

Mme M. Buckel tient à rassurer M. B. Schobinger. Si la Ville offre les heures travaillées à partir de 14h00, cela ne fera que 1h24 à la charge de la Commune parce qu'en fait, à partir de 15h24 en moyenne, symboliquement les femmes ne sont plus rémunérées et travaillent gratuitement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

e) Interpellation de Mme A.-F. Simonin « Vignes de Vevey : une exploitation déficitaire et un potentiel inexploité »

Mme A.-F. Simonin développe son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal. Elle précise souhaiter une réponse écrite.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

f) Postulat de Mme I. Jerbia « Arrêt au « Samaritain », mais pas définitif ! »

Mme I. Jerbia développe son postulat, dont le texte est joint en annexe au présent procès-verbal. Contact pris avec les VMCV, il semble que ceux-ci seraient tout à fait d'accord d'entrer en matière si la Municipalité et le Conseil communal en faisaient de même.

M. B. Schobinger remarque qu'on parle de rocade avec les places de parc. S'il y a un bus ou des voitures, il n'y a pas de visibilité. On ne va donc pas faire une rocade, mais supprimer simplement trois places de parc en aval pour y mettre l'arrêt du bus. Il faudrait peut-être étudier aussi la possibilité de déplacer l'arrêt de bus en amont du giratoire.

Mme I. Jerbia répond que, mesures ayant été prises, là où il y a l'arrêt de bus il peut toujours y avoir la place pour un véhicule. On ne supprimerait donc pas trois places de parc.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à la quasi-unanimité (deux abstentions).

27. Questions et propositions

M. Y. Luccarini revient sur le rapport de gestion de la CIEHL. Le Conseil a reçu l'ordre du jour de la séance de ce soir par voie électronique le 7 mai, pour prendre connaissance de ce rapport et apprendre que la commission avait eu lieu la veille. La Commune n'a que deux membres et tous les partis ne sont pas représentés. Quand on voit que ces rapports ont été finalisés au mois de mars, ils auraient pu être transmis avec l'ordre du jour de la séance du 28 mars, laissant ainsi aux conseillers le temps d'en prendre connaissance et de faire éventuellement des remarques aux deux représentants. Par analogie, cette remarque s'applique aussi au Fonds culturel Riviera, même si la séance avait lieu le 14 mai et qu'il y avait là un petit délai.

M. A. Gonthier remarque que le Ministère public a rendu le 29 avril une ordonnance de non entrée en matière dans l'affaire dite « Perfetta ». Suite à plusieurs signalements restés anonymes, le Préfet avait ouvert une enquête administrative pour violation du secret de fonction, puis avait estimé qu'il convenait de dénoncer le cas à la justice. C'est toute cette procédure qui est ainsi désavouée par le Ministère public.
Le projet Gare Nord est à l'enquête publique et des oppositions ont été déposées. C'est le service de l'urbanisme qui est chargé du dossier, avec à sa tête M. le Municipal E. Rivier. Or, l'intéressé est, à titre privé, propriétaire d'un appartement dans le voisinage. Il y a donc potentiel conflit d'intérêts. Probablement pas jusqu'à présent dans le montage du dossier, mais dès le moment où il s'agit de lever les oppositions, ce risque est manifeste et on peut faire confiance à l'avocat bien connu qu'ont mandaté les opposants pour exploiter toute faille dans le dossier. Le municipal concerné ne devrait-il pas se récuser dans ce dossier pour éviter tout risque de ce genre ?
Le Conseil communal a approuvé le 28 mars dernier, à l'unanimité moins une voix, le préavis 06/2019 pour un audit financier et organisationnel de la commune. En page 4, le préavis annonce le début de l'opération courant

avril. Mi-mai est passé et, si l'on interroge le personnel communal, il a l'air plutôt de tomber des nues. Où est en ce projet « urgent » ?

M. E. Rivier rappelle qu'il est entré dans le dossier du parking au Nord de la gare il y a très longtemps, lorsque la Municipalité lui a demandé de s'occuper des aspects financiers, parce qu'effectivement ce projet va nécessiter de mettre en place un plan de financement compliqué. Les relations avec les CFF et les voisins sont en train de se clarifier. Nous allons finaliser cette conception la semaine prochaine avec l'expert que nous avons mandaté, parce que ce sont des techniques financières qu'il faut mettre au point et auxquelles nous devons réfléchir de façon professionnelle. Ce plan sera soumis à la Municipalité et nous verrons ensuite pour communiquer à ce sujet avec le Conseil communal. Jusque-là, il ne voit pas de conflit à titre personnel. Il défend fortement ce parking derrière la gare effectivement en tant que remplaçant du municipal actuellement suspendu. La Municipalité soutient ce projet et il s'est mis dans la droite ligne en défendant à son tour ce parking parce qu'il considère vraiment que c'est un bon projet. Il n'est donc pas du tout du côté des opposants qui se sont actuellement déclarés. Il espère que le Conseil acceptera la bonne foi avec laquelle il se prononce aujourd'hui.
L'audit financier est en cours. Il y avait deux parties dans cet audit. La première concerne surtout une analyse de la situation financière de la Ville par un expert extérieur qui devrait nous dire finalement si Vevey est dans une bonne situation, une situation extrêmement mauvaise ou si la situation est acceptable. L'analyse objective se base sur un instrument qu'on appelle un comparatif des finances communales et qui permettra de répondre à ces questions. A ses yeux, ces questions sont essentielles pour le futur de la Ville et surtout pour éviter la saga du budget de l'année dernière. L'autre partie, qui est essentielle aussi et qu'on ne peut pas imaginer qu'elle n'existe pas, c'est la partie organisationnelle. C'est la question qui est constamment posée par le Conseil communal, à savoir quelles sont les prestations qu'offre la Commune, est-ce qu'on a trop de personnel, pas assez de personnel pour réaliser ces prestations ? La personne qui s'occupe de cet audit a déjà passé en revue tous les municipaux, elle est en train de s'adresser aux chefs de services et, de fil en aiguille, selon les recommandations des chefs de service ou des avis différenciés, elle pourra peut-être interroger d'autres personnes. Une première séance d'échanges est fixée début juin avec les experts qui nous diront où ils en sont dans ce dossier. Cet audit se déroule de manière discrète, nous n'avons pas à influencer les experts et, de cette manière, la Municipalité espère obtenir des résultats utiles à la Ville de Vevey, à son avenir.

M. A. Gonthier n'a jamais accusé M. E. Rivier de mauvaise foi ni de complicité avec les opposants. Il dit juste qu'il peut y avoir apparence de conflit d'intérêts. Et on sait qu'en matière de droit, l'apparence peut suffire à engager une action en annulation de procédure. Donc, si au terme de tout cela, au terme du dépôt des oppositions, du traitement des oppositions, de l'approbation par le Conseil communal de la levée des oppositions, il y a une faille qui permet aux opposants d'aller au Tribunal cantonal et de dire qu'il y avait conflit d'intérêts de la part du municipal chargé de lever les oppositions et que cela fait annuler toute la procédure, cela ne fera pas avancer le dossier. Par précaution, et non par défiance, il repose donc la question de savoir s'il ne serait pas prudent que le municipal se récuse et transmette ce dossier – pas tout le service de l'urbanisme – à un autre membre de la Municipalité.

M. E. Rivier indique que lors de la dernière séance qu'il a eue avec la Direction de l'urbanisme, il a exactement posé ce problème de cette façon. Il a rappelé que l'enjeu pour lui était d'abord financier, parce que c'est la mission pour laquelle la Municipalité lui avait initialement confié ce dossier, que tout l'aspect de la levée des oppositions était du ressort du Service de l'urbanisme, qui devait faire sa proposition, que cette proposition serait ensuite discutée par la Municipalité et que la décision serait prise non pas par le municipal en charge, mais bien par la Municipalité, qui lèvera ou pas ces oppositions et tiendra compte de l'ensemble de ce dossier. Il espère ainsi rassurer le Conseil et évidemment qu'il est possible que, dans le cadre de la discussion au sein de la Municipalité, celle-ci lui demande de se récuser.

Mme D. Kaeser constate que les tulipes fanent et qu'il faudra les remplacer. Il y a deux ans, les employés des espaces publics avaient été très inspirés de mettre des plantes aromatiques dans les massifs, ce qui était très apprécié de la population. Cela va dans le sens des deux postulats déposés en début de séance, les plantes aromatiques ne nécessitant ni engrais, ni pesticides. Ne pourrait-on pas faire de même cette année ?

M. P. Butty rappelle qu'il y a quelques années, plusieurs arbres malades ont été coupés sur le quai Ernest-Ansermet. On a utilisé l'espace libéré pour y parquer des voitures parce que l'avenue de Savoie était occupée par le chantier Nestlé. De nouveaux arbres ont été plantés il y a quelques semaines à la place de ces voitures, avec des espacements assez curieux. Y a-t-il une logique dans l'implantation de ces nouveaux arbres ?

M. P. Molliat annonce que la Fête de la Bière se tiendra du 29 mai au 1er juin, cette année sous la Grenette.

M. R. Pieren ajoute que la société de sauvetage Vevey Vétéran organise une journée « portes ouvertes » ce samedi 18 mai.

Le BPA, dans sa campagne de prévention des accidents, a fait poser des affiches présentant deux cyclistes en tenue d'Adam et Eve sur des vélos, avec seulement un casque sur la tête et le slogan « Un casque sinon rien ». Il a été surpris de voir que la plupart des affiches sur le territoire veveysan avaient été taguées afin de cacher les cyclistes nus. La Municipalité a-t-elle reçu des lettres ou autres plaintes de Veveysans choqués par ces affiches ? A-t-elle prévu de faire remplacer ces affiches ?

M. E. Rivier répond que la Municipalité n'a reçu aucune plainte à ce sujet.

M. K. El Khalifa remarque que la convention signée le 10 octobre 2018 entre la Ville et la Confrérie faisait mention d'une convention ad hoc concernant la gestion des déchets et le nettoiement du périmètre de la Fête des Vignerons. Cette convention a-t-elle été signée et, si oui, quelle en est sa teneur ?

Mme la Syndique indique que cette convention a été transmise à la Confrérie. Elle a été validée, mais la Municipalité a un doute quant à savoir si formellement elle a été retournée ou pas. Mais c'est en cours.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 22h55.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Martino Rizzello
Président

CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

Carole Dind
Secrétaire

Annexes : ment. (10)

Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :
SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil_Communal
Mot de passe (WPA2) : Conseil1116

Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 31 janvier 2019

Postulat : Comme chanté par Francis…Encore et encore !

Monsieur le Président,
Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le 12 mars 2015 je suis venue devant vous afin de vous soumettre un postulat intitulé **«L'intégration n'est pas qu'une question de nationalité».**

Dans ce postulat le groupe socialiste relevait entre autres le fait que nos institutions communales dans leurs grandes majorités, n'étaient pas accessibles de manière optimale aux personnes en fauteuils roulants ou ayant des difficultés de déplacement, pour exemples : le service de l'Urbanisme, Espaces Publics et même notre salle du Conseil Communal. Par conséquent, nous demandions à la Municipalité, d'établir un rapport avec un bilan détaillé de l'accessibilité des bâtiments et bureaux administratifs, avec l'optique d'améliorer cette situation.

Mais voilà, dans deux mois cela fera quatre ans que ce postulat a été déposé et que rien ou si peu n'aura été effectué pour améliorer l'accessibilité à nos institutions aux personnes en situation de handicap.

Par ce nouveau postulat :

- Nous réitérons à la Municipalité les demandes déjà effectuées lors du premier dépôt,
- Nous demandons qu'une rampe d'accès soit installée à la maison de quartier Bel-Air afin de faciliter l'accès aux ainés et aux handicapés et cela dans les plus brefs délais,
- Lors de l'aménagement de nouveaux espaces publics, les bancs soient ergonomiquement adaptés aux personnes âgées (dossard et profondeur de l'assise adaptée),
- Qu'à chaque passage piéton les trottoirs soient abaissés et signalés au sol par de la peinture réfléchissante.

Rue du Nord

Rue des Tilleuls

Pour le groupe Socialiste
Isabel Jerbia

Postulat présentée le 15 avril 2019
au Conseil communal de Vevey

« Climat : Pourquoi attendre le coup de la panne ?»

Monsieur le Président, madame la syndique, messieurs les municipaux, chères et chers collègues,

Le réchauffement climatique est désormais une réalité incontestée, qui affecte et affectera toujours davantage notre quotidien. La responsabilité humaine dans ce réchauffement, mise en exergue notamment par les excellents travaux scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur le climat (GIEC), n'est plus à prouver et seule une action décidée et concertée à tous les niveaux institutionnels et de la société civile permettra d'éviter le pire.

Les pays industrialisés et consommateurs d'énergie, dont la Suisse fait partie, ont une responsabilité particulière dans ce réchauffement, vu qu'ils émettent des gaz à effet de serre depuis des décennies, et qu'ils ont grandement contribué à l'accroissement de la concentration de CO2 dans l'atmosphère. C'est donc ici et maintenant qu'il faut agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ! Fort de ces constats, la société civile s'agite, des marches pour le climat et des grèves estudiantines mobilisent des centaines de milliers de personnes dans le monde entier et sont largement soutenues.

La Suisse a souscrit les accords de Paris sur le climat, et s'est engagée à réduire de moitié ses émissions d'ici à 2030, par rapport à celles de 1990. Cet objectif, loin d'être ambitieux au vu des enjeux et des risques que le réchauffement fait encourir à notre qualité de vie, ne pourra être atteint que si nous tirons toutes et tous à la même corde.

Le canton de Vaud a décidé de faire sa part, en mettant en route l'élaboration d'un plan climat et en déclarant l'urgence climatique. Le canton de Genève en est déjà doté et Bâle aussi a déclaré l'état d'urgence climatique. Les communes ont également leur rôle à jouer dans cette nécessaire transition vers une société « zéro carbone », et la loi vaudoise sur l'énergie, à son article 10 alinéa 2, nous rappelle d'ailleurs que Canton et communes doivent « (...) mett(re) en œuvre des démarches adéquates pour contribuer à la diminution des émissions de CO2 et autres émissions nocives. »

En Suisse, des conséquences du réchauffement climatique sur la santé sont à prévoir. Tant en ce qui concerne le risque face aux canicules que face aux nouveaux vecteurs de maladie, l'information des citoyens est lacunaire. Il y a également une grande lacune concernant les aménagements urbains spécifiques ; en particulier les mesures visant à diminuer le phénomène d'îlot de chaleur dans les villes qui doivent être réalisées dès à présent. Celles-ci concernent en particulier les possibilités de végétalisation et reverdissement urbain, et donc la préservation des espaces verts en ville et du patrimoine arboré, ainsi que les modes et matériaux de construction des infrastructures et des bâtiments. Au sujet du reverdissement urbain, une gestion durable des parcs et jardins est primordiale ainsi que l'anticipation des nouvelles normes climatiques à venir par la plantation d'espèces résistantes à l'augmentation de la chaleur et de la sécheresse (sachant qu'il faut compter 20 ans au minimum pour obtenir une couverture boisée assez haute pour offrir un abri bioclimatique).

L'engagement de Vevey pour l'environnement n'est plus à prouver, cependant les mesures déjà prises ne permettrons pas un changement suffisamment rapide en regard des effets du réchauffement climatique déjà effectifs aujourd'hui. Appuyons-nous sur le travail déjà effectué par la commission de l'énergie et la commission Développement Durable, inspirons-nous d'autres plan climats déjà rédigés, imaginons et mettons aujourd'hui en œuvre les mesures qui nous protégerons demain.

Nous pourrions, par exemple, passer au « tout local » et issus de culture biologique obligatoire en ce qui concerne les repas servis par la ville et institutions liées, encourager la création de réseaux de petits producteurs locaux en agroécologie permettant de préserver les sols et la biodiversité, améliorer l'offre de transports publics en collaboration avec les communes voisines, créer des lieux qui permettent aux citoyens d'apprendre à récupérer, réparer, consommer et créer de manière autonome et écologique ou encore exiger de nos caisses de pensions qu'elles désinvestissent des énergies fossiles, la liste des possibles est longue. Ces mesures en plus de leur effet bénéfiques sur l'environnement influenceront aussi positivement et à court terme plusieurs aspects de la ville au niveau de la santé publique notamment. Le plan climat du canton de Genève cite comme conséquence positives des mesures proposées : « *une amélioration de la santé et de la qualité de vie de la population; une réduction des coûts liés à la santé; une amélioration de la qualité de l'air; une réduction de la dépendance du canton aux énergies fossiles; une meilleure maîtrise des dépenses énergétiques; une augmentation de la souveraineté alimentaire; une décongestion des voies de circulation; la création d'emplois non délocalisables* ». Pourquoi attendre le coup de la panne alors que nous pourrions embrasser notre avenir ?!

Forts de ces constats, nous demandons à la Municipalité par le biais de ce postulat d'étudier la possibilité de :

Mettre en place un « plan climat communal » établissant des objectifs chiffrés en matière de réduction des émissions de CO_2 et d'augmentation de la biodiversité sur le territoire de la commune, ainsi que les moyens pour y parvenir. Ce plan présenterait également des mesures d'adaptation pour anticiper et gérer les effets du dérèglement climatique. Ceci pouvant s'appuyer sur un travail conjoint du délégué à l'énergie, du délégué à l'agenda 21 et des commissions de l'énergie et du Développement Durable.

Pour les Verts de Vevey :
Colin Wahli

Postulat
Cette ~~motion~~ est soutenue par :

Décroissance Alternative

Vevey Libre

Le Parti Socialiste

Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 24 mars 2019 (motion adaptée en postulat le 15 mai 2019)

Postulat : déclarer l'urgence climatique mais surtout agir à l'échelle de notre ville.

Monsieur le Président,
Madame la Syndique
Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Le Grand Conseil vaudois vient de déclarer l'urgence climatique dans sa très grande majorité ; tout comme le canton de Bâle - Ville et Fribourg. D'autres cantons se préparent.

Le climat ne peut plus être une préoccupation des seuls élus écologistes, elle doit désormais être portée par tous les citoyens mais aussi par toutes instances politiques, à tous les niveaux. Les canicules touchent autour de nous les personnes âgées et les petits enfants, les pics de pollution atmosphérique touchent les nombreuses personnes atteintes de maladies pulmonaires et cardiaques. La fonte des glaciers a des répercussions irréversibles sur les cours d'eau, les réserves d'eau potable et l'exploitation hydroélectrique chez nous et ailleurs. Les catastrophes climatiques (inondations, ouragans, sécheresses et famines) créent des mouvements migratoires et des effets sur les équilibres géopolitiques impossibles à maîtriser au niveau mondial et régional.

Malgré nos connaissances de plus en plus pointues en la matière, 2018 fut la quatrième année la plus chaude jamais mesurée ; la planète a vécu un échantillonnage emblématique et effrayant des conséquences du réchauffement climatique. Mais en parallèle, la consommation mondiale d'énergies fossiles (pétrole, gaz et charbon) n'a jamais été aussi élevée qu'en 2018. L'empreinte de gaz à effet de serre d'un citoyen suisse est de 14 tonnes par année, la moyenne mondiale étant de 6 tonnes.

Pas besoin d'entrer dans les détails, nous savons tous de quoi il en retourne. Les nouvelles sont mauvaises de toute part, les collèges d'experts convergent tous vers des constats alarmants, relayés par la presse, des documentaires et les réseaux sociaux. Le conseil national tout comme les instances internationales n'arrivent même pas à se mettre d'accord sur le degré d'urgence de cette question et il sera trop tard d'attendre des décisions d'instances supérieures. C'est donc au sein des collectivités locales que doivent s'opérer ces changements, cette prise de responsabilités et cet engagement.

Il ne s'agit pas ici de donner dans le catastrophisme, ni de surfer sur ce que certains pourraient qualifier d'idéologie de la peur et de fin du monde, il s'agit de prendre nos responsabilités d'élus locaux. Des mesures efficaces et systématiques doivent être prises maintenant.

Le temps n'est plus aux échanges d'opinions et aux discussions sur la véracité des constats. Quelle que soit notre appartenance politique, nous devons agir maintenant, aujourd'hui, en nous engageant à ce que notre ville soit un exemple à l'échelle cantonale, et qu'avec d'autres villes, nous changions peut-être les positions prises au niveau fédéral tant au niveau national et qu'international.

Par le présent postulat, nous demandons à la municipalité d'étudier l'opportunité de prononcer l'urgence climatique pour notre ville et ainsi pouvoir prendre toutes les mesures possibles pour agir rapidement et le plus efficacement possible contre les nuisances faites au climat et réduire au mieux notre empreinte écologique. Nous souhaiterions notamment que :

- soient traités de manière prioritaire tant au niveau de l'administration communale que de ce conseil, tous les objets directement liés à la lutte contre le réchauffement climatique ;

- que dans les projets en cours et à venir, tout comme dans les achats et dépenses, les alternatives préservant le climat, quand elles existent, soient choisies ;

- que des mesures d'information et d'éducation à la population en matière de préservation de l'environnement, de réduction des gaz à effet de serre et de l'utilisation réfléchie et raisonnable des ressources naturelles soient prises dans le tissu social tel qu'existant (écoles, unités d'accueil, Ecopoints, associations sportives et culturelles, etc.).

- cette liste n'étant pas exhaustive, nous invitons enfin, la municipalité, à formaliser des directives en la matière pour les différents services et à présenter à ce conseil les mesures prises au fil du temps.

Au vu de l'importance des enjeux, mais aussi au vu des compétences municipales et de l'histoire exemplaire de notre ville en matière d'environnement, nous demandons le renvoi de ce postulat à une commission commune avec le postulat de Monsieur Colin Wahli du groupe des Verts de Vevey « Climat : pourquoi attendre le coup de la panne ? », présenté précédemment.

Au nom du groupe Socialiste,

Caroline Gigon

Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 28 mars 2019

Postulat : Etudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours, pour les employés communaux.

Monsieur le Président,
Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Suite au dépôt de l'interpellation de ma camarade Montreusienne Irina Gote « année 2019 : année féministe » et de ce même postulat au sein du Conseil Communal de Montreux, le Parti Socialiste Veveysan souhaite poursuivre sur la thématique de l'égalité, thématique déjà abordée une première fois par une interpellation de mon autre collègue Julien Rilliet « Vers l'égalité!, mais cette fois avec la mise en place d'un congé paternité de 20 jours pour les employés de notre commune.

En effet, le congé maternité a été introduit mais ce fût une longue lutte. Or actuellement les hommes bénéficient de deux semaines dans la première année qui suit la naissance ou l'adoption d'un enfant de moins de douze ans. Du point de vue de l'égalité la situation n'est pas optimale. L'homme est amené à avoir un rôle secondaire et passe à côté de ces formidables moments que procure la naissance d'un enfant. Tisser des liens avec son enfant prend du temps et apprendre à faire les bons gestes dès le départ, renforce de manière indéniable la relation père/enfant. Quand on sait que selon les statistiques, la moitié des couples divorcent, nous trouvons que le fait que le père ne puisse pas prendre le même départ que la mère, dans la relation avec son enfant, fragilise l'équilibre familial qui est déjà si difficile à trouver ! Il est important que la mère et le père puissent être partenaires dès le départ. L'égalité c'est aussi le partage du travail domestique : papa au boulot et maman à la maison, c'est révolu !

Mais la situation évolue à tous les échelons : confédération, cantons, communes. Une initiative populaire nationale demande quatre semaines payées pour les pères. Un contre-projet des chambres fédérales en propose deux. En janvier, le Grand Conseil neuchâtelois validait le projet de 20 jours de congé paternité aux nouveaux papas, employés de l'administration. Ainsi, Neuchâtel devenait le premier canton à le faire. Le canton de Vaud en donne cinq, mais là aussi les choses sont amenées à évoluer dans le courant de cette année, pour arriver à terme aux 20 jours. Dans les communes, cette problématique est aussi prise en considération. Ainsi, Lausanne, Morges, Le Mont et depuis le 19 février dernier Epalinges accordent 20 jours de congé paternité à leurs employés communaux.

Dès lors, le parti socialiste estime que la commune de Vevey en sa qualité de chef-lieu du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut, devrait également sérieusement étudier la mise en place d'un congé paternité de vingt jours. C'est important que dans un premier temps les collectivités publiques puissent donner un signal aux entreprises privées.

Cela complèterait de manière forte, tout le dispositif d'égalité que notre Municipalité s'est efforcé et s'efforce de mettre en place au sein de son administration.

Le groupe socialiste demande dès lors, que notre postulat puisse être envoyé en commission pour étude et rapport.

Au nom du groupe socialiste
Isabel Jerbia

Parti socialiste veveysan

LES VERTS RIVIERA-PAYS D'ENHAUT

DÉCROÎSSANCE ALTERNATIVES

le 28.03.2019

Interpellation interpartis

Et voilà la 5G !

La 5G arrive ! Le 21 février 2019, l'opérateur Sunrise annonçait la mise en place de la première antenne à Zürich et les opérateurs suisses de téléphonie mobile ont déboursé 380 millions pour pouvoir exploiter cette nouvelle technologie. Mais le déploiement de la 5G nécessite la pose de milliers de nouvelles antennes dans tout le pays. Les enquêtes publiques pour ces antennes vont commencer et Vevey n'y échappera certainement pas.

Pourtant, et à juste titre, la 5G inquiète. Une pétition en ligne a déjà récolté plus de 40'000 signatures en Suisse pour demander l'arrêt du déploiement de la 5G.

170 scientifiques issus de 37 pays, dont deux Suisses, un médecin zurichois et le docteur en biologie vaudois Daniel Favre, ont signé un appel demandant à l'ONU d'agir pour stopper immédiatement le déploiement de la 5G pour des raisons sanitaires. En effet, la 5G entraînera une augmentation considérable de l'exposition au rayonnement de radiofréquences, qui s'ajoutera au rayonnement induit par les réseaux de télécommunications (2G, 3G et 4G), déjà en place. Sans parler des suspicions liées à l'espionnage industriel, une pratique facilitée par la technologie 5G.

À l'heure où un nombre croissant de personnes développe une hyper-sensibilité aux ondes électromagnétiques, les risques sanitaires liés au déploiement de la 5G doivent être pris très au sérieux. La réalité des symptômes et des souffrances sont reconnues tant par l'OMS, que par l'Agence nationale française de sécurité sanitaire ; cette technologie est décrite comme « possiblement cancérigène » par l'OMS. L'Académie européenne de médecine environnementale et l'Assemblée parlementaire européenne ont exprimé leur questionnement quant aux effets biologiques potentiels plus ou moins nocifs sur l'organisme humain, les plantes et les animaux. En Suisse, La Fédération des médecins suisses (FMH) s'oppose également à la demande des opérateurs d'augmenter la puissance des antennes relais dans notre pays.

D'ailleurs, le conseil fédéral a chargé l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) de créer un groupe de travail afin d'étudier les dangers de la 5G et de rédiger un rapport avec des recommandations sur cette question. Or sans attendre les conclusions de ce rapport, l'Office fédéral des télécommunications (OFCOM) a vendu les concessions nécessaires aux opérateurs, qui vont commencer à installer les premières antennes. Cette manière de procéder est totalement irresponsable.

Cependant, l'existence d'une infrastructure comme un téléréseau, et particulièrement un réseau de fibre optique, est parfois présentée comme permettant une complémentarité technologique entre réseau hertzien et réseau physique. Si les experts peuvent confirmer l'efficacité de cette complémentarité, l'équipement des communes en fibre optique devrait permettre de minimiser le déploiement d'antennes 5G.

Le bien-être de la population doit l'emporter sur toute considération économique, et tant que nous n'aurons pas exclu tout risque pour la santé et l'environnement en lien avec la 5G, c'est le principe de précaution qui doit s'imposer. Il est primordial que la municipalité prenne toutes les dispositions possibles et nécessaires pour protéger la population.

Parti socialiste veveysan

LES VERTS RIVIERA-PAYS D'ENHAUT

DÉCROISSANCE ALTERNATIVES

le 28.03.2019

Questions à la municipalité :

1. Est-ce que des mises à l'enquête sur la commune de Vevey ont déjà été déposées pour l'installation d'antenne spécifique à la 5G ? Si oui, combien et où ?

2. Si non, quand seront soumises à enquête publique les premières antennes 5G ?

3. La municipalité a-t-elle prévu de s'opposer à toute demande d'installation de nouvelles antennes 5G en attendant la publication du rapport de l'OFEV ?

4. On sait que dans certaines villes les valeurs limites de rayonnement (fixées dans l'ORNI) sont actuellement déjà atteintes : quelle est la situation à Vevey ?

5. La municipalité va-t-elle soutenir le moratoire sur l'installation de ces antennes lancé par les Verts vaudois ?

6. La municipalité envisage-t-elle d'analyser en détail les flux électromagnétiques sur le territoire communal et de définir des zones urbaines particulièrement sensibles tels que les environs des écoles, crèches et place de jeux ?

7. Le cas échéant, la municipalité est-elle prête à émettre des souhaits quant à l'emplacement des nouvelles antennes afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter leur installation près des lieux définis comme sensibles ?

8. La Municipalité prévoit-elle de faire de la prévention active afin d'éviter une exposition excessive et prolongée aux RNI (rayonnement non ionisant) (utilisation appropriée d'outils connectés, mode avion durant la nuit, câblage des appareils chez soi,...) ?

9. Quel est l'état actuel du réseau de fibre optique dans la commune ? Ce dernier lui permet-elle d'exiger la limitation du nombre des antennes à déployer sur le territoire communal ?

10. Enfin, la Commune prévoit-elle des mesures, en particulier dans les zones considérées comme sensibles, pour vérifier le respect futur des limites d'émissions des rayonnements électromagnétiques tels que définies au niveau fédéral ?

Pour le Parti socialiste veveysan	Pour les Verts de Vevey	Pour le groupe Décroissance -Alternatives
Serge Ansermet	Antoine Dormond	Dominique Kambale
.....	.....	.....

DÉCROISSANCE
ALTERNATIVES

Interpellation «à but personnel, frais personnels !»

On a appris dans *24 heures* des 2-3 mars 2019, que Le Conseil d'État avait validé un recours de Michel Agnant et Jérôme Christen contre la décision municipale d'approuver la communication C19/2018 en réponse à l'interpellation de Nicolas Bonjour «Grâce à la Ville, pour la Ville !», communication diffusée aux membres du conseil communal, puis retirée de l'ordre du jour du 14 juin 2018.

Pour rappel, selon l'article de *24 heures,* le Conseil d'Etat juge que la syndique «n'avait pas à voter sur un objet en lien avec sa rémunération au sein du conseil d'administration de Romande Énergie lors de la séance de Municipalité du 4 juin 2018».

Comme d'habitude, la partie perdante, qui se trouve être la commune, devra payer les frais d'avocat de la partie adverse et des frais de procédure. Par ailleurs, la commune a évidemment confié sa défense à un avocat, qui n'est pas gratuit.

Il y a cependant un problème:
- la syndique défend encore aujourd'hui, sur le fond, que ces jetons de présence au Conseil d'administration de Romande Energie sont une affaire privée, sans lien avec la commune;
- le recours a été déclenché par le fait que selon la décision du Conseil d'Etat, elle a voulu défendre cet intérêt privé en participant, à tort, à une décision de la Municipalité;
- et pourtant, maintenant que cette décision personnelle est reconnue fautive, ce sont les finances de la collectivité qui doivent supporter les frais.

Deux questions:
- Les divers frais résultant de cette procédure ne peuvent-ils pas, ne doivent-ils pas être mis à la charge de la syndique en tant que personne privée ?
- Sinon, la syndique à titre personnel, pourrait-elle avoir le sens politique de rembourser à la commune ces frais ?

Pour Décroissance-Alternatives
Alain Gonthier

Mail du 28 mars 15 h 34

Interpellation :

Halte à la hausse infinie des reports de charges sociales qui grèvent les budgets communaux !

Madame la syndique, messieurs les municipaux, chers collègues,

Vous n'êtes pas sans savoir qu'une des causes de notre budget déficitaire est la hausse endémique du report des charges sociales du canton vers les communes. On parle de plusieurs millions de francs supplémentaires à charge chaque année pour Vevey.

Or, le 19 février dernier, le parlement vaudois a mis un coup de frein à cette hausse perpétuelle et problématique. Il a accepté par 80 voix contre 32 et 18 abstentions une motion du député UDC Pierre-Yves Rapaz co-signée et soutenue par le groupe PDC-Vaud Libre.

Cette motion demande que la participation des communes à la facture sociale soit figée à son niveau de 2018. La différence étant entièrement à charge de l'Etat de Vaud.

Le parlement a donc demandé un moratoire jusqu'à l'établissement d'un accord sur une nouvelle péréquation et sur une nouvelle répartition canton-communes du paiement de la facture sociale. Reste que le parlement devra encore confirmer cette décision lorsque le Conseil d'Etat répondra à cette motion.

Pour être en cohérence avec cette démarche et la soutenir, les communes devraient geler le montant correspondant à la hausse 2019 et le provisionner sur un compte bloqué.

Si le parlement venait à confirmer sa décision de février lors de la réponse à la motion, le montant serait alors débloqué et versé dans la caisse communale. Dans le cas contraire, il serait alors versé à l'Etat de Vaud.

Nous posons donc les questions suivantes :

1. La Municipalité entend-elle soutenir cette démarche et provisionner l'augmentation de la facture sociale 2019 ?

2. Si non, pour quelle raison ?

Merci de produire une réponse écrite.

Au nom du groupe Vevey Libre,

P. Molliat

Pascal Molliat

21.03.19

Interpellation :

"Grève de l'égalité: quels droits pour les employées et employés de l'administration communale?"

Monsieur le Président,
Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux,
Chères et Chers collègues,

La Grève féministe et des femmes* du 14 juin prochain approche à grands pas. En 1991, la première Grève rassembla 500'000 femmes en Suisse. Vingt-huit ans plus tard, la revendication de cette deuxième Grève est toujours la même: une application effective de la loi sur l'égalité. En effet, bien que reposant sur un fondement juridique depuis 1981, son application réelle reste théorique, et ce dans plusieurs domaines.

D'un point de vue professionnel, on soulignera que les salaires des femmes pour un même travail sont, encore aujourd'hui, trop souvent inférieurs à ceux des hommes et que, malgré la révision de la loi sur l'égalité des chances, ces abus réguliers ne débouchent pas sur des sanctions significatives. De plus, les femmes sont sous-représentées dans les postes de cadres de nombreuses professions, dans les conseils d'administration et en politique notamment - il n'y a qu'à regarder autour de vous: nous représentons 1/4 de ce conseil, alors que la population veveysanne est légèrement majoritairement féminine. Mais ces revendications ne sauraient se limiter à des considérations purement pécuniaires ou touchant le monde du travail et de la politique.

L'inégalité des sexes et des genres, qu'elle soit assumée ou tacite, est encore présente dans de nombreux domaines au sein de notre société patriarcale. Le Manifeste pour la grève féministe et des femmes* présente, en 19 points, les raisons de la grève et peut être lu sur le site internet de la Grève, tout comme le mode d'emploi pour faire Grève ou pour être solidaire avec les Femmes* qui se mobilisent. Notamment, les femmes sont, aujourd'hui toujours, exposées aux violences masculines sur le lieu de travail, à la maison ou dans la rue, qu'elles soient d'ordre physique, sexuel ou verbal. Les femmes sont encore souvent spontanément désignées comme responsables de la conciliation entre vie professionnelle et familiale; rappelons ici que le congé paternité, même s'il est en pourparlers, reste à ce jour anecdotique et totalement insuffisant en Suisse. Les femmes assument majoritairement les tâches ménagères et le soin des proches, car elles restent tributaires de constructions sociales genrées dans nos sociétés contemporaines. Cette Grève se veut aussi celle des personnes lesbiennes, gay, bisexuelles, trans, queer, intersexuées et asexuées (LGBTQIA+), ou encore des femmes demandeuses d'asile dont le droit de séjour dépend de celui de leur conjoint. Le statut marital, la couleur de peau, la nationalité, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'affiliation religieuse, ne devraient pas donner lieu à des différences de traitement ou être source d'oppressions.

Cette lutte doit bien entendu - et malheureusement - se poursuivre bien au-delà du 14 juin, tant que ces discriminations existeront. Toutefois, pour marquer le coup et faire entendre les voix minoritaires et souvent discrètes, il est parfois nécessaire de hausser le ton. Faire Grève pour l'égalité durant un jour est une action minimale et tout à fait légitime, juste et importante; il est à prévoir qu'elle sera largement suivie, au vu notamment de l'engouement qu'elle suscite auprès des très jeunes femmes et chez celles qui avaient leur âge en 1991. À Vevey, toutes les femmes* sont invitées à se rassembler dès 11h sur la Place Robin.

Tenant compte de ce qui précède, la Commune de Vevey a, elle aussi, un rôle à jouer vis-à-vis des membres de son personnel, et ce notamment en tenant compte du fait que de nombreux secteurs du service public (le domaine de l'accueil des enfants ou des soins à la personne, pour ne citer que quelques exemples) sont majoritairement assurés par des femmes. Là aussi, comme dans l'ensemble de l'administration communale, toutes les revendications de la grève pour l'égalité devraient pouvoir être défendues. Le Canton de Vaud a d'ores et déjà annoncé considérer la Grève comme licite pour ses employé.e.x.s.

Dans cette perspective se posent les questions suivantes:

1. Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour que le plus grand nombre de personnes employées de l'administration communale puissent participer, si elles le souhaitent, à cette journée de grève pour l'égalité?
2. Y aura-t-il des instructions dans les services de l'administration communale pour encourager les directions à permettre à leurs collaboratrices femmes*, ainsi qu'à leurs collaborateurs hommes solidaires, de participer à cette journée de grève si elles et ils le souhaitent?
3. Quelle est la position de la Municipalité quant au fait que l'absence des personnes qui participeront à cette journée de grève devrait être comptabilisée de la même manière que du temps de travail ?
4. Quelles mesures la Municipalité a-t-elle prévues pour assurer un service public de qualité dans les secteurs dont l'activité ne peut pas être suspendue (garderies, unités d'accueil, écoles, services de soins) ?

Nous remercions par avance la Municipalité de bien vouloir fournir une réponse orale à ces questions.

Pour Décroissance-Alternatives,

Milena Buckel

Pour les Verts de Vevey

Antoine Dormond

Pour le Parti Socialiste veveysan

ISABEL JERBIA

Sources:
www.grevefeministe2019.ch
www.facebook.com/grevedesfemmesriviera

* toute personne qui n'est pas un homme cisgenre.

Interpellation intitulée :

« Vignes de Vevey : une exploitation déficitaire et un potentiel inexploité »

La ville de Vevey possède des vignes qui s'étendent aujourd'hui sur environ 12 hectares et quatre communes voisines – soit Corseaux, Chardonne, Jongny et La Tour-de-Peilz, en plus d'un petit parchet situé sur territoire veveysan.

Elle possède par ailleurs un patrimoine unique avec de superbes caves en plein centre-ville équipées de vieux foudres en bois au charme incontestable.

Depuis quelques années, de gros efforts ont été entrepris pour améliorer la qualité du vin. Ces derniers sont régulièrement bien évalués au travers du label Terravin. Le visuel des étiquettes et la gamme a été adaptée aux standards exigés par le consommateur d'aujourd'hui. Toutefois les efforts entrepris pour le vendre sont particulièrement faibles. Cela donne l'impression que le travail a été fait à moitié. Des investissements ont été faits pour améliorer un produit, mais les mesures engagées pour le vendre sont très faibles, à tout le moins insuffisantes.

Depuis 2009, les recettes liées aux ventes sont en baisse hormis deux exercices (2012 et 2017).

Les caves sont déficitaires, chaque année 220'000 francs en moyenne, déficits qui ont une tendance à la hausse.

Les horaires d'ouverture de la cave sont les suivants :
- le jeudi de 16h30 à 17h30,
- le vendredi de 11h à 12h
- le samedi de 10h à 12h.

A part le samedi, ce sont donc des horaires adaptés aux retraités. Pire, le samedi, lorsqu'on se rend à la cave, il faut faire le tour de la cave pour trouver le tenancier qui refuse de faire déguster, précisant que ce n'est pas possible le samedi, ce jour étant réservé à la prise de livraison des clients. Il n'est par ailleurs pas possible de payer comptant ni par carte de débit ou de crédit !

La Municipalité semble tergiverser quand à l'avenir de nos caves. Le gérant est en congé-maladie et proche de la retraite, or la mise au concours d'un poste de gérant des caves et d'un commercial n'a pas encore eu lieu.

Notre inquiétude se porte aussi sur une voie de la facilité qui serait de se séparer de ce patrimoine ...

Dans ce contexte, nous posons les questions suivantes et remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses :

1. Quelle analyse la Municipalité fait-elle des résultats d'exploitation de ses vignes de ces dernières années et quelles conclusions tire-t-elle ?

2. Quelles ont été les mesures prises ces dernières années pour inverser cette tendance en particulier pour améliorer leur vente ?

3. Pour quelle raison nos vins ne sont-ils pas en vente lors de matches des deux clubs phares de notre ville, soit le Vevey United et les Riviera Lakers ?

4. Comment la Municipalité justifie-t-elle de tels horaires de nature à décourager les clients encore actifs professionnellement ?

5. Pourquoi la Municipalité ne valorise-t-elle pas ce patrimoine unique constitué par les caves de la ville ?

6. De manière générale, quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour redresser les ventes et rendre l'exploitation de nos vignes viable ?

Pour cet été exceptionnel, trois questions encore :

7. Les horaires des Caves de la Ville vont-ils être élargis afin de mettre en valeur ses produits ?

8. Ville en Fête servira-t-il des vins de la Ville ?

9. Quelle organisation pour le caveau St Martin (qui chapeaute ?)

Pour le groupe Vevey-Libre

Anne-Francine SIMONIN

Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 16 mai 2019

Postulat : Arrêt au « Samaritain », mais pas définitif !

Monsieur le Président,
Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Il arrive que des circonstances nous fassent prendre conscience, à nos dépends, de certains disfonctionnements.

Au cours des dernières semaines, j'ai dû me rendre à l'Hôpital Riviera-Chablais, site de Vevey Samaritain et pour ce faire j'ai utilisé les transports publics VMCV ligne 202.
Quelle ne fut pas ma surprise en sortant du bus à l'arrêt dit «Samaritain», de me trouver ainsi que d'autres piétons « nez à nez » avec un véhicule qui remontait l'Avenue de Blonay alors que nous étions sur le passage piéton.

Pour mieux comprendre le pourquoi du comment, il faut s'avoir que l'arrêt «Samaritain» ne respecte pas les normes de sécurité de distance vis-à-vis du passage piéton, lequel se trouve de surcroît juste avant un rond-point.
Lorsque le bus est à l'arrêt, il coupe tout contact visuel entre les automobilistes et les piétons, favorisant ainsi l'insécurité des deux parties.

Le groupe Socialiste, n'est certainement pas le seul à penser que la sécurité de nos citoyens doit être une priorité. Nous ne contestons pas la nécessité de cet arrêt de bus bien au contraire, mais bien son emplacement.

Nous demandons donc à la Municipalité :

- D'étudier la possibilité de déplacement de cet arrêt de bus en effectuant une rocade avec les quelques places de parcs en aval, ce qui permettra d'obtenir une meilleure visibilité pour tous les usagers,
- De rediscuter avec les VMCV ainsi qu'avec l'Association Sécurité Riviera ASR la possibilité de cette rocade.

Il est important de relever, qu'aucun aménagement spécial n'a été effectué pour cet arrêt, il est donc plus aisé de faire la rocade entre les places de parcs et l'arrêt de bus.

Nous proposons de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité.

Pour le groupe Socialiste
Isabel Jerbia